

« fice, il faut le faire..... Or, l'union conjugale affermie par l'indissolubilité, grandit la vie morale, elle grandit la famille, elle grandit la société..... L'homme généreux et sage place au-dessus des maux qu'il peut craindre les grands biens qu'il espère et qu'il veut obtenir, et, dût-il lutter et souffrir, il s'engage pour toujours.

« Qu'on ne dise pas, s'écrie l'orateur, que cela n'est pas permis ; ce serait condamner toutes les nobles entreprises auxquelles les âmes généreuses et osées lient leur vie. Moi je prétends que c'est un des plus beaux et des louables actes de la liberté, de s'enchaîner perpétuellement à un bien dont tout le monde profite. Être enchaîné de cette manière, Messieurs, ce n'est point être esclave. »

Ce n'est pas tout ; à cette réfutation directe, le dialecticien joint l'argument *ad hominem*. Il quitte le terrain de la défense, et prend l'offensive. Qui sont-ils donc, pour un grand nombre, les ennemis de l'indissolubilité du mariage, les prétendus champions de la liberté humaine ? Ceux-là même qui sont les esclaves assermentés d'impitoyables sectes, auxquelles ils sont rivos par une chaîne perpétuelle.

« Qu'ils lavent donc l'opprobre de leur liberté, avant de s'occuper de la nôtre ! »

Seconde objection : la loi d'indissolubilité tend à laisser vide le foyer, à priver l'homme et la femme du bonheur de se voir revivre en des enfants.

— Mais, répond le Père Monsabré, la stérilité dans le mariage est l'exception ; la fécondité, la règle.

« Nous devons donc ramener ici le principe qui nous a servi de point de départ ; à savoir que, dans les applications d'une loi générale, il peut y avoir des individus en souffrance ; mais que ce n'est point une raison pour abroger la loi. »

La réponse, là encore, est péremptoire.

D'ailleurs, ajoute-t-il, le divorce remédierait-il au mal signalé ?

Enfin, pour les époux privés d'enfants, la vie à deux est-elle sans compensation !

Et la voix de l'orateur s'attendrit ; il montre les époux chrétiens se soutenant de leur affection mutuelle, trouvant des enfants sous le toit des pauvres, et remplaçant, par les joies de la charité, les joies trop souvent troublées de la paternité.

Mais, dit-on et c'est la troisième attaque des adversaires, celle dans laquelle ils ramassent toutes leurs forces — l'indissolubilité du mariage condamne les époux "mal assortis," à une vie malheureuse.

Le Père Monsabré donne à l'objection toute sa force, tout son développement. Incompatibilités d'humeur, vices souterrains révélés, déshonneurs cachés, infidélités : il rassemble tous les traits du tableau que les romanciers se sont plu à noircir, à ce point que les deux plus célèbres ont pris pour titre de leurs déclamations les cris féroces : TUE-LE ! et TUE-LA !

Puis il jette une goutte d'eau froide sur cette flamme : tout s'éteint. A ces belles déclamations il répond par la vérité, à l'imagination par la raison.

On exagère le mal : il en appelle du roman à la statistique. Ailleurs que chez M. Alexandre Dumas et chez M. George Sand, les mariages ont rarement ce caractère mélodramatique.

Un peu d'ironie, à l'adresse de ces réformateurs :